

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2021

Le Maire ouvre la séance à 18 H 15

Présidence de : M. SUGUENOT,
Maire

Présents : Mmes, MM BOLZE, FOUGERE, BECQUET, CAILLAUD,
PUSSET, LEVIEL, DAHLEN, LEFAIX
ADJOINTs

Mmes, MM BERNHARD, BLANC, BOUILLET, BRUNEL,
BYNEN, CHAMPION, CHATEAU, COSTE, DIERICKX,
FALCE, FEVRE, JEUNET-MANCY, LABEAUNE,
PELLETIER, PIERRON, ROUXEL-SEGAUT, VION,
Conseillers municipaux,

Secrétaire : M. FAIVRE

Ont donné pouvoir :

⇒ **Pour toute la séance :**

Mme BRAVARD à Mme FOUGERE,
Mme CHAMPANAY à M. BOLZE,
Mme LONGIN à Mme LEVIEL,
M. REPOLT à M. CHAMPION,
Mme REZIGUE à Mme PUSSET,
M. ROUX à M. BECQUET,
Mme MONNOT à M. BRUNEL,

⇒ **Après son départ :**

M. GLOAGUEN à M. DAHLEN,

Absent(e)s- excusé(e)s :

ORDRE DU JOUR

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire de BEAUNE fait savoir qu'il s'agit de l'avant dernier conseil de l'année. Si celui-ci ne dispose que de 15 rapports, Alain SUGUENOT indique qu'il s'agit d'un rendez-vous important de par la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires lors de cette séance.

Le premier édile revient ensuite sur la présence du Président de la République et de la Chancelière Allemande hier à BEAUNE. Alain SUGUENOT rappelle que cet événement était sous la responsabilité de l'Elysée et qu'il était difficile de connaître les détails de l'organisation de cette visite qui permet d'offrir une belle visibilité à la collectivité. Il note qu'il a toutefois pris l'initiative d'éclairer l'Hôtel Dieu et de mettre en place un pavoisement afin de faire honneur au dernier voyage officiel d'Angela MERKEL.

Le Maire de BEAUNE aborde ensuite la 161^{ème} Vente des Vins des Hospices de Beaune qui aura lieu du 19 au 21 novembre. Au vu de la situation sanitaire, Il affirme que cette édition devrait se dérouler dans des conditions normales avec les grands rendez-vous habituels mais aussi de nouvelles animations. Le lancement officiel des festivités aura lieu le 20 novembre, après le lancement du semi-marathon, au moment de l'inauguration du village bourguignon.

Alain SUGUENOT déclare qu'un nouveau protocole sera mis en place lors de cette édition, pour mettre à l'honneur les présidents de la Vente des Vins représentés par Jeanne BALIBAR et Pio MARMAÏ. Il rappelle que la pièce de charité sera cette année reversée à l'Institut Curie ainsi qu'à la Fédération Solidarité Femmes.

Alain SUGUENOT informe ensuite sur la date de l'inauguration de l'exposition « Le Bon, Le Téméraire et le Chancelier - Quand Flamboyait la Toison d'Or ». Il indique que celle-ci aura lieu le vendredi 3 décembre à 18h à la Porte Marie de Bourgogne. Le premier édile explique que cette exposition renoue avec les grandes expositions internationales comme celle entamée il y a déjà près de 20 ans avec « Marie l'Héritage de Bourgogne ». A ce titre, le Maire de BEAUNE fait savoir que la Chancelière Allemande et le Président de la République ont accepté d'être les parrains de cet événement qui rassemblera plus de 150 œuvres venues de toute l'Europe. Le premier édile informe que l'inauguration pourrait également recevoir la présence de la famille royale de Belgique et la Présidente du Sénat Belge, où s'était tenue la conférence de presse de l'exposition.

Alain SUGUENOT poursuit en évoquant les autres actualités importantes de la Ville de BEAUNE. en citant les cérémonies patriotiques du 9 et du 11 novembre, le Festival des Solidarités du 12 au 30 novembre, les concerts du Festival Beaune Vibrations ainsi que l'inauguration du Téléthon 2021. Il revient également sur le retour du Défilé des Lampions le 14 décembre et le prochain Festival Mômes et Merveilles à la Lanterne Magique qui permettra aux familles des spectacles jeune public de qualité dans la salle « La Lanterne Magique ».

Le Maire de BEAUNE revient ensuite sur un vœu adressé par le groupe « Pour Beaune Vraiment ». Le premier édile explique en avoir bien accusé réception tout en faisant savoir qu'il ne peut pas présenter celui-ci en l'état lors de ce conseil. En effet, il rappelle les règles du Conseil d'Etat qui oblige à ce qu'un vœu ne comporte ni critiques, ni blâmes. Or, Alain SUGUENOT constate que la phrase « l'inaction climatique est criminelle » pose problème dans la recevabilité de ce texte. Il invite le groupe à rédiger d'une autre manière ce vœu afin qu'il soit présenté ultérieurement, tout en indiquant que ce sujet peut donner lieu à une intervention dans le cadre de cette séance.

La parole est laissée à Carole BERNHARD. La conseillère municipale souhaite revenir sur la rédaction du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 septembre avant son approbation.

En effet, le groupe « Pour Beaune Vraiment » s'inscrit en faux par rapport à une remarque relative au rapport au Plan Local d'Urbanisme voté le 24 juin 2021. Il est ainsi écrit que « *Carole BERNHARD et Raphaël BOUILLET ont interrogé sur la possibilité de pouvoir consulter davantage en amont les documents en lien avec le PLU. Le Maire de BEAUNE explique aux conseillers municipaux avoir respecté les délais légaux en transmettant les éléments de ce rapport sept jours avant le conseil municipal au lieu des cinq jours réglementaires. Compte tenu d'un volume de document très conséquent, Alain SUGUENOT indique que le Plan Local d'Urbanisme était à la disposition du public à l'annexe Perpreuil, conformément à ce qui était précisé dans la convocation. Le Maire de BEAUNE prend note de leur demande et leur fait savoir que ce document pourra leur être transmis par courriel une fois que celui-ci sera entièrement numérisé.* L'élue affirme que la première phrase ne correspond pas du tout à la demande transmise par le courrier du 15 septembre.

Elle fait constater que la délibération mentionne que « Le Conseil Municipal est appelé à approuver le projet tel qu'il est annexé au présent rapport. ». Or, Carole BERNHARD affirme qu'aucune pièce mentionnée n'était annexée au rapport.

Elle ajoute par ailleurs que la réponse du Maire est inexacte puisque la convocation ne précisait pas que le document était à la disposition du public.

Le Maire de BEAUNE explique à la Conseillère Municipale que la loi oblige la collectivité à mettre ce document volumineux à la disposition du public. Alain SUGUENOT évoque une erreur de rédaction qui ne change pas de façon conséquente la réponse apportée.

Il reconnaît qu'il convient de supprimer la première phrase de Carole BERNHARD tout en estimant qu'il aurait été plus souhaitable de ne pas utiliser le terme « annexé au présent rapport » et de le remplacer par « consultable en ligne ».

Carole BERNHARD fait part d'une seconde remarque dans le cadre du procès-verbal du conseil municipal du 23 septembre.

Elle signale que les remarques de Raphaël BOUILLET n'ont pas été enregistrées dans le rapport n°17 et n'ont pas été prises en compte. Celles-ci concernaient notamment les mesures prises pour protéger les zones de captage à proximité de terres cultivées et éventuellement soumises à l'usage de pesticides et, ou engrais.

Alain SUGUENOT prend note de cette remarque et indique que les propos de Raphaël BOUILLET seront rajoutés dans le procès-verbal.

➔ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2021**

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 septembre 2021.

➔ **EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR**

➤ **RAPPORT N°1 – DÉLÉGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**
(RAPPORTEUR : M. SUGUENOT)

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la communication sur les décisions que le Maire a prises, en application de la délégation qui lui a été donnée le 12 novembre 2020 pour traiter des affaires énumérées à l'article L 2122-22 du CGCT et dont la liste est jointe en annexe.

➤ **RAPPORT N° 2 – DESIGNATION AU SEIN DU COMITE DES PARTENAIRES**
(RAPPORTEUR : M. SUGUENOT)

Alain SUGUENOT rappelle que la séance du Conseil Communautaire du 20 septembre 2021 a permis d'acter la création d'un Comité des Partenaires au sein duquel il convient de désigner un représentant pour la Ville de BEAUNE. Il explique que ce Comité des Partenaires est imposé par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), et qu'il s'agit d'une instance strictement consultative. Celle-ci a pour but de développer le dialogue entre les Autorités Organisatrices de la Mobilité, les usagers et les employeurs afin de définir une politique de mobilité. Alain SUGUENOT note qu'il dispose des candidatures de Pierre BOLZE, Virginie LEVIEL et Raphaël BOUILLET. Il note que ce dernier a émis sa candidature lors du dernier Conseil Municipal.

L'unanimité des membres présents s'étant prononcé en faveur du vote à main levée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour, 4 abstentions et 1 non-participation au vote,

- DESIGNER M. Pierre BOLZE, en qualité de Représentant de la Ville pour siéger au sein du Comité des Partenaires,
- DESIGNER le Centre Hospitalier Philippe LE BON, au titre des entreprises parmi les plus importants contributeurs locaux au versement de la mobilité pour siéger au sein du Comité des Partenaires

➤ **RAPPORT N° 3 – CITE DES VINS ET DES CLIMATS DE BOURGOGNE : ACTUALISATION DES CONDITIONS DE CESSION AU PROFIT DE LA SOCIETE ANAHOME**
(RAPPORTEUR : M. SUGUENOT)

Dans le cadre de la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne, le Maire de BEAUNE rappelle que la délibération du 7 novembre 2019 a donné lieu à l'approbation de l'offre formulée par la société ANAHOME, pour l'acquisition d'un ensemble de terrains d'une superficie 12 000 m² hors droits d'acquisition pour 1,2 millions d'euros net vendeur.

Toutefois, Alain SUGUENOT explique que les superficies sont susceptibles d'évoluer en fonction des études de conception menées, en vue de la réalisation de ce projet, les servitudes et la partie privée du parvis de la Cité des Vins. Sur la base de ces éléments et au regard des modalités de cessions définies, il considère nécessaire de maintenir un prix forfaitaire de cession à hauteur de 1 200 000 € hors droit et net vendeur.

Le Maire de BEAUNE ajoute que 10% de cette somme sera versée à titre d'acompte à la signature de la promesse de vente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'actualisation du périmètre du projet réalisé par la société ANAHOME pour un prix de vente forfaitaire de 1 200 000,00€ hors droits et net vendeur
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

RAPPORTS SOUMIS AUX COMMISSIONS

➤ RAPPORT N° 4 – GESTION DES AFFAIRES CULTURELLES (*RAPPORTEUR : Mme FOUGERE*)

Charlotte Fougère détaille les différents points de ce rapport en commençant par la convention de partenariat entre la Ville et les Hospices de BEAUNE dans le cadre de l'exposition « Le Bon, Le Téméraire, Le Chancelier, Quand Flamboyait la Toison d'Or ». Elle rappelle que les Hospices de BEAUNE cofinance à hauteur de 200 000 € le coût de cet événement. L'ADJOINTE profite de son intervention pour donner plusieurs informations sur le financement de cette exposition. L'élue indique notamment que la Région octroie 50 000 € tandis que le département contribue à hauteur de 15 000 €. Elle ajoute que la société Sotheby's est également impliquée dans cette manifestation à travers le financement du catalogue de l'exposition.

Il est ensuite question d'une seconde convention de partenariat entre la Ville de BEAUNE et les Hospices. L'objectif de celle-ci est de faire en sorte que l'Office de TOURISME soit le relais billetterie officiel de cet événement, afin de percevoir, de manière simplifiée, la part qui reviendra à la Ville à travers la vente des billets.

Dans le cadre de cette exposition, Charlotte FOUGERE poursuit sur la création de tarifs spécifiques pour la vente d'articles afin de maximiser les recettes générées par l'événement. L'ADJOINTE évoque quelques éléments de merchandising qui permettront selon elle de redynamiser l'activité en boutique.

Il est aussi question de la création de tarif pour le Banquet du Faisan à l'occasion de cette exposition. L'ADJOINTE à la culture précise que cet événement prévu le 18 février au Bastion des Hospices de BEAUNE, a pour objectif de recréer le célèbre repas de Philippe le BON avec un collectif de chefs beaunois. Elle propose que l'Office de Tourisme soit le relais de commercialisation de ce dîner qui participera au rayonnement culturel de la ville.

Charlotte FOUGERE termine son intervention en abordant le financement de la restauration des chapelles latérales de la Collégiale Notre-Dame. Elle rappelle que ce projet fait partie intégrante de la politique de mécénat. L'objectif est ici de mettre en place une collecte de micro dons par le biais d'une borne installée au sein de la collégiale. Le grand public pourra ainsi facilement apporter sa contribution grâce à sa carte bancaire.

La parole est laissée à Geoffroy BRUNEL. Le Conseiller Municipal explique être quelque peu dubitatif quant au nom donné à ce dîner tout en faisant part de ses doutes quant à l'organisation de cet événement.

Il s'interroge ainsi sur le prix de cet évènement, qu'il juge élevé, avant de demander si cette manifestation aura un but caritatif. Si tel est le cas, l'élu met en avant l'idée de profiter de cette occasion pour mettre à l'honneur des personnes ayant été soumises à rude épreuve pendant la pandémie.

Alain SUGUENOT répond au conseiller municipal qu'il n'est pas exclu que cet évènement ait en partie un but caritatif. Le Maire de BEAUNE précise qu'il ne s'agit pas d'un repas de prestige en tant que tel mais plus d'un dîner traditionnel bourguignon, qui s'inscrit dans la période historique mise en avant. Il ajoute que cet évènement offre l'opportunité de contribuer à la relance touristique en période d'hiver tout en favorisant l'augmentation du nombre de visiteurs à l'exposition.

La parole est laissée à Emmanuelle Jeunet-Mancy. La Conseillère Municipale interroge Alain SUGUENOT sur le coût envisagé pour la restauration des chapelles restantes.

Alain SUGUENOT répond à l'élue qu'il ne dispose pas encore de devis précis tout en indiquant qu'une restauration de ce type constitue un coût élevé de l'ordre de plusieurs centaines de milliers d'euros. Il affirme que cette restauration doit se faire en adéquation avec les capacités budgétaires de la Ville et qu'il convient de définir les chapelles à prioriser comme cela a pu être le cas dans le passé. Le premier édile fait remarquer que l'appel aux micro-dons aura l'avantage de constater, dans un premier temps, l'adhésion de la population à ce projet.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LES HOSPICES DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION *LE BON, LE TEMERAIRE, LE CHANCELIER (1376-1462), QUAND FLAMBOYAIT LA TOISON D'OR*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix pour, et 2 non-participation au vote,

- DECIDE la mise en place d'un billet jumelé pendant toute la durée de l'exposition,
- APPROUVE la mise en place d'un tarif préférentiel pour les collégiens du département,
- ADOPTE la création des tarifs d'entrée pour l'exposition, tels que décrits ci-dessus,
- APPROUVE la convention de partenariat, annexée à la présente délibération, avec les Hospices civils pour la bonne organisation de l'exposition,
- AUTORISE le Maire à signer tout document contractuel à intervenir et effectuer toute démarche.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, LES HOSPICES ET L'OFFICE DE TOURISME POUR LA COMMERCIALISATION DU BILLET JUMELE DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION *LE BON, LE TEMERAIRE, LE CHANCELIER (1376-1462), QUAND FLAMBOYAIT LA TOISON D'OR*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de partenariat avec la Ville, les Hospices civils et l'Office de Tourisme,
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer tout document contractuel à intervenir.

CREATION DE TARIFS POUR LA VENTE D'ARTICLES DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION *LE BON, LE TEMERAIRE, LE CHANCELIER (1376-1462), QUAND FLAMBOYAIT LA TOISON D'OR*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE les tarifs proposés, dans le cadre de la valorisation de l'exposition *Le Bon, Le Téméraire, le Chancelier (1376-1462), Quand flamboyait la Toison d'Or,*

- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer tout document afférent et effectuer toute démarche nécessaire.

CREATION DE TARIFS POUR LA VENTE D'ARTICLES AU MUSEE DU VIN

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE les tarifs proposés, au titre de la mise en vente de nouveaux articles au Musée du Vin de Bourgogne,
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir et effectuer toute démarche.

CREATION DE TARIFS POUR LE GRAND DINER DE LA TOISON D'OR ORGANISE DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'organisation d'un grand dîner pour célébrer le Banquet du faisan (17 février 1454) au tarif de 220,00 €,
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer tout document contractuel à intervenir et effectuer toute démarche dans ce cadre.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME POUR LA COMMERCIALISATION DU GRAND DINER DE LA TOISON D'OR ORGANISE DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de partenariat avec la Ville et l'Office de Tourisme pour la commercialisation d'un grand dîner organisé dans le cadre de l'exposition *Le Bon, Le Téméraire, le Chancelier (1376-1462), Quand flamboyait la Toison d'Or*, jointe à la présente délibération,
- AUTORISE le Maire à signer la présente convention ainsi que tout document contractuel à intervenir.

FINANCEMENT DE LA RESTAURATION DES CHAPELLES LATERALES DE LA COLLEGIALE NOTRE DAME

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le lancement d'une collecte de micro-dons en faveur de la restauration des chapelles latérales de la Collégiale Notre-Dame,
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à effectuer les démarches nécessaires à la mise en place de cette opération et signer tout document afférent.

➤ RAPPORT N° 5 – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (RAPPORTEUR : Mme LEFAIX)

CREATION DE POSTE POUR LA MISE EN PLACE DE LA BRIGADE VERTE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE la création de 3 postes (grade de garde champêtre) dans le cadre de la création d'une brigade verte au sein de la Ville de Beaune,
- AUTORISE le Maire ou Représentant à signer tout document afférent et effectuer toute démarche.

CREATION D'UN POSTE AU SERVICE ELECTION/ETAT CIVIL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE la création d'un poste pour le service Election/Etat civil,
- AUTORISE le Maire ou Représentant à signer tout document afférent et effectuer toute démarche.

➤ RAPPORT N° 6 – DENOMINATION D'UNE PLACE AU CAMP AMERICAIN

(RAPPORTEUR : Mme CHATEAU)

Dans le cadre de ce rapport, Carole CHATEAU explique que les recherches du service des archives ont permis de retrouver Charles HEITZMANN et Marie-Joséphine SECULA comme étant les premiers habitants sédentarisés du camp américain après le départ des troupes militaires américaines.

L'élue indique que la plaque de rue sera apposée à côté de la salle des fêtes dont le site constitue un lieu de vie essentiel pour les habitants de ce secteur.

Le Maire de BEAUNE évoque l'idée d'une cérémonie de dévoilage de cette plaque pour mettre en avant ces deux personnes et l'histoire de ce quartier historique de BEAUNE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la dénomination de l'espace se trouvant devant de la salle du Camp américain, parcelles cadastrales DO 77 et DO 78, du nom de PLACE CHARLES HEITZMANN ET MARIE-JOSÉPHINE SÉCULA,
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à effectuer toute démarche afférente et signer tout document à intervenir.

➤ RAPPORT N° 7 – CONVENTION DE SOUTIEN A LA POLITIQUE DE LA RESERVE DE LA VILLE

(RAPPORTEUR : M. BOLZE)

Dans le cadre de ce rapport, le premier ADJOINT explique qu'il s'agit d'une convention habituelle qui a pour but de mettre en œuvre un partenariat entre le Ministère des Armées et la ville de BEAUNE afin de soutenir la politique des réserves militaires et à favoriser sa mise en œuvre à travers différentes actions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE la mise en place d'un partenariat avec le ministère des armées dans les conditions décrites ci-dessus, afin de soutenir la mise œuvre de la politique de réserve,
- APPROUVE la convention correspondante jointe à la présente délibération,
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer ladite convention et tout acte à intervenir et effectuer toute démarche.

➤ RAPPORT N° 8 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A LA COLLECTE DES DECHETS ASSIMILES DE LA VILLE DE BEAUNE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

RAPPORTEUR : M. BECQUET

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement de la convention relative à la collecte des déchets assimilés par la Communauté d'Agglomération,
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

➤ RAPPORT N° 9 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DANS LE CADRE DE LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

(RAPPORTEUR : X. COSTE)

Dans le cadre de ce rapport, Xavier COSTE explique qu'il est ici question de demander un fond de concours à la Communauté d'Agglomération afin de permettre le remplacement de la porte du conservatoire Beaune Côte et Sud au sein de l'Hôtel des sociétés. Il s'agit d'une porte de 4,20 mètres de haut du 16^{ème} siècle qu'il convient de remplacer à l'identique afin de conserver l'image du bâtiment.

Raphaël BOUILLET fait remarquer qu'il est fait mention que ces travaux contribuent à la préparation de la mise en accessibilité future du bâtiment. Le Conseiller Municipal demande des précisions à ce sujet ainsi que sur l'isolation de la porte.

Le Maire de BEAUNE indique que des marches précèdent cette porte et que des aménagements seront nécessaires pour la rendre accessible. Xavier COSTE confirme quant à lui que cette entrée sera isolée comme il se doit pour répondre aux exigences énergétiques du site.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire ou son Représentant :
 - à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côté et Sud, le versement du montant maximum attribuable à la Ville de Beaune, au titre de ce fonds de concours,
 - à établir tout document afin d'attester le montant financier et les caractéristiques des travaux réalisés,
 - à signer tout document contractuel si nécessaire.

➤ RAPPORT N° 10 – DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A LA CESSION 4 RUE DE L'HOTEL DE VILLE

(RAPPORTEUR : M. COSTE)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions,

- APPROUVE ladite cession avec les dispositions complémentaires citée ci-dessus au profit de la SARL JULES représentée par M. Laurent COSSARD ou à toute autre personne morale ou physique qui s'y substituerait, aux conditions suivantes :

- Prix : 240 000,00 € ;
 - Signature d'un compromis de vente dans un délai de 3 mois à compter de la présente décision, avec versement de 10 % de la valeur vénale lors de la signature dudit compromis ;
 - Le solde devra être acquitté à la signature de l'acte authentique dans un délai de 6 mois après signature du compromis ;
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer tout document afférent.

➤ **RAPPORT N° 11- ADAPTATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

(RAPPORTEUR : X. COSTE)

Le Plan Local d'Urbanisme n'ayant fait l'objet d'aucun recours de la part des services de l'Etat. Xavier Coste indique qu'il convient de mettre à jour le droit de préemption en ajoutant la Zac Porte de Beaune, la Zac Beaune Vignoles et la Zac des Cerisières.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix pour et 2 abstentions,

- APPROUVE la mise à jour du droit de préemption urbain,
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer tout document et effectuer toute démarche.

➤ **RAPPORT N° 12 – DECISION MODIFICATIVE N° 4**

(RAPPORTEUR : M. CHAMPION)

Dans sa présentation, Jean-François CHAMPION prend soin de préciser que ces décisions modificatives sont relatives à des sommes qui n'ont pas été engagées. Ces dernières seront ainsi réinscrites dans le cadre de l'exercice 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire :
 - à faire procéder aux opérations comptables décrites dans l'annexe à la présente délibération,
 - à lancer les appels d'offre et à signer les marchés correspondants,
 - à solliciter les subventions auprès des organismes concernés ainsi que les autorisations d'engager sans délai les dépenses.

➤ **RAPPORT N° 13 – BUDGET AUTONOME DU CAMPING :**

(RAPPORTEUR : M. CHAMPION)

A l'issue de la présentation de ce rapport par Jean-François CHAMPION, Alain SUGUENOT rappelle que la somme de 300 000 euros initialement votée l'an passé n'a pas été utilisée et qu'il est proposé de limiter le plafond maximal à 200 000 € en 2022. La somme, qui ne sera, selon lui, pas utilisée en totalité. Le Maire de Beaune précise que le camping municipal dispose désormais d'un budget autonome comme cela a été imposé par la loi.

AVANCES DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise M. le Maire à :

- DEBLOQUER sans frais un plafond maximal de 200 000€ pour alimenter la trésorerie du Budget Autonome par le Budget Principal jusqu'à l'ouverture de la saison 2022 du camping,
- FAIRE REALISER par le comptable public à sa demande des virements en fonction des besoins de trésorerie de ce budget,
- FAIRE PROCEDER par le comptable public aux remboursements provisoires partiels ou totaux en fonction des besoins de trésorerie,
- FAIRE PROCEDER par le comptable public au remboursement définitif de la totalité de la l'encours débloqué avant le 4 novembre 2022,
- SIGNER tout acte de gestion de cette avance de trésorerie.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 35 000 € au Budget Autonome Camping,
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer tout document permettant le versement effectif de cette subvention,
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à solliciter toute aide extérieure pour le financement de ce service public.

➤ RAPPORT N° 14 – AVENANT 1 A LA DSP BEAUNE CONGRES

Jean-François CHAMPION rappelle que la Délégation de Service Public du Palais des Congrès arrive en fin d'exercice le 4 janvier 2022. Compte tenu de l'arrêt total des activités du Palais pendant 18 mois, l'élu propose un avenant permettant de prolonger d'un an cette DSP, le temps de remettre en place une nouvelle convention en bonne et due forme.

RAPPORTEUR : M. CHAMPION

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 non participation au vote,

- APPROUVE l'avenant 1 de prolongation d'un an du contrat de délégation de service public avec la SPL BEAUNECONGRES,
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer l'avenant, joint à la présente délibération, ainsi que tout document à intervenir dans ce cadre.

➤ RAPPORT N° 15 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

(RAPPORTEUR : M. CHAMPION)

En marge de la présentation de ce rapport, Alain SUGUENOT rappelle les modalités de validation du Rapport d'Orientations Budgétaires, ouvert à débat mais non soumis à un vote. Il indique que l'esquisse du Budget Primitif 2022 sera proposé le 9 décembre et que le vote des taux et des subventions aux associations se fera dans le cadre du Conseil Municipal du mois de janvier. Le vote du Compte Administratif est quant à lui prévu au mois de juin afin de constater la réalité des comptes de l'année précédente.

Le Maire de BEAUNE profite de son intervention pour remercier Michel PIERRON, Jean François CHAMPION et leur service qui ont travaillé depuis l'été sur cette « pré-esquisse budgétaire ». Le premier édile compare ce travail à un véritable défi pour la Ville compte tenu d'un contexte économique incertain et mouvant lié à la pandémie. Il fait savoir que cet acte de prévision est d'autant plus difficile en raison de la baisse des dotations de l'Etat.

A ce titre, Alain SUGUENOT déclare qu'il a évoqué ce sujet lors de la visite du chef de l'Etat à BEAUNE en mettant en avant la complexification de l'équilibre budgétaire pour les communes. Selon le Maire de BEAUNE, la baisse des dotations de l'Etat aboutit à une diminution de la capacité d'investissements des collectivités.

Il explique que cette contrainte ne concerne pas forcément la Ville de Beaune, compte tenu de sa politique vertueuse de gestion des deniers publics depuis de nombreuses années.

Le Maire de BEAUNE évoque ensuite la relative reprise économique, notamment pendant la saison estivale avec une fréquentation meilleure qu'en 2019 pour les commerçants Beaunois. Alain SUGUENOT espère toutefois que cette relance ne sera pas en dent de scie compte tenu d'un phénomène d'entonnoir dont il s'inquiète. Il met en avant la réalité des pénuries de main d'œuvre, de marchandises et de matériaux ainsi qu'un contexte inflationniste susceptible d'impacter le pouvoir d'achat des français.

Le Maire de BEAUNE revient ensuite sur les prévisions optimistes du gouvernement avec une croissance à 6% en 2022 malgré une facture énergétique qui devrait augmenter sensiblement cet hiver. Il se dit par ailleurs sceptique sur l'attribution d'un simple chèque de 100 € de la part de l'Etat aux ménages en situation de précarité énergétique pour résoudre ce problème.

Alain SUGUENOT poursuit en jugeant que le Projet de Loi Finances 2022 est peu innovant pour les communes. Le Maire de Beaune rappelle que ces dernières ne votent plus leur taux de Taxe d'Habitation, ce qui constitue une atteinte à l'autonomie financière des collectivités. Cette mesure est d'autant plus dommageable et injuste pour Beaune puisque cette dernière a toujours appliqué une modération fiscale qui la faisait figurer parmi les villes au taux le plus bas de la région.

Le Maire de BEAUNE estime que le mécanisme de compensation de la taxe d'habitation s'avère être un véritable dispositif de péréquation déguisé qui transfère, via le budget de l'Etat, une ressource essentielle des communes.

Le Maire de BEAUNE constate que ce Projet de Loi Finance n'a que peu d'effet sur Beaune puisque celui-ci reflète la richesse fiscale des collectivités avec lesquelles notre ville est en concurrence. Alain SUGUENOT note, à ce titre, que BEAUNE paye, par solidarité, pour des villes qui auraient potentiellement moins bien géré leurs finances.

Alain SUGUENOT insiste ainsi sur une baisse près de 60 millions d'euros de la part de l'Etat pour BEAUNE et son territoire en l'espace de neuf ans. La Ville de Beaune subit, en ce qui la concerne, une baisse de 14 millions d'euros de ses dotations sur cette période. Il rappelle ainsi toute sa vigilance quant aux décisions financières relatives aux collectivités qui seront mises en place par l'Etat.

Alain SUGUENOT rapporte toutefois un point positif qui concerne l'éligibilité du Camping des Cent Vignes à une compensation financière de 134 000 € dans le cadre de la loi de finance rectificative du 19 juillet 2021.

Le Maire de BEAUNE poursuit en évoquant la solidité de la base financière de la collectivité notamment grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement, une évolution favorable des recettes et une masse salariale inférieure à 50%, qui n'empêche pas la qualité du service public de la ville de BEAUNE, ni la réalisation des projets importants.

Alain SUGUENOT constate également une nouvelle baisse de la dette avec un encours estimé à 18,15 millions d'euros, PPP compris.

Alain SUGUENOT insiste sur le fait qu'aucun emprunt n'a été réalisé en 2021 avant de revenir sur un principe financier cher à l'équipe municipale. Il explique qu'il sera appliqué une importante politique d'investissement, comme à chaque début de mandature.

Le premier édile cite notamment des investissements en faveur du renforcement de la sécurité à travers des équipements de surveillance et d'intervention tels que des caméras de vidéo-protections, des vélos ou encore des véhicules. Le Maire de BEAUNE évoque également l'augmentation des moyens humains avec le renouvellement d'agents au sein de la police municipale mais aussi les prochaines embauches des agents qui constitueront l'équipe de la Brigade Verte.

Le Maire de BEAUNE poursuit en indiquant que le domaine de l'inclusion, de la cohésion et de la solidarité est aussi, au cœur, des engagements de la collectivité avec une augmentation des activités des Espaces Beaunois, de l'Espace Jeunes et du CCAS.

Alain SUGUENOT cite ensuite d'autres engagements forts de la Ville de Beaune. Il redit en particulier sa volonté d'accorder les moyens nécessaires pour mettre en œuvre une politique de formation qualitative.

Il est également question des projets numériques de la commune. Le Maire de BEAUNE revient sur la rénovation du site internet de la Ville de BEAUNE, avant d'évoquer la mise en place d'une application et d'une plateforme internet pour fédérer, de manière ergonomique, l'ensemble des services apportés aux beaunoises et aux beaunois.

La place de la nature en ville est réaffirmée, en particulier à travers le projet de la Cité des Vins et de son parc dont la réalisation donnera lieu au projet « Au Fil de l'Eau » en faveur de la circulation douce.

Alain SUGUENOT poursuit sur l'ambition culturelle de la collectivité en évoquant les différentes programmations artistiques de celle-ci. Il redit également sa volonté d'entreprendre de nouvelles expositions tout en concrétisant de grands projets de rénovation comme ceux du Théâtre de Verduze et du Beffroi de BEAUNE.

Le projet de rénovation énergétique des bâtiments, l'aménagement du cimetière, la nécessité du maintien du soutien à l'ensemble du tissu associatif sont tour à tour détaillés par le premier édile.

Alain SUGUENOT se félicite des efforts réalisés par la Ville de BEAUNE pour dépasser les contraintes liées à la pandémie. Le Maire de BEAUNE se dit plus que jamais satisfait de pouvoir garder le cap de sa politique budgétaire qui permet d'autofinancer de grands projets comme la Cité des Vins.

Ce dernier termine cette photographie des engagements de la collectivité en citant un budget total relatif aux investissements de 19 millions d'euros.

Le Maire de BEAUNE laisse la parole à Jean-François CHAMPION. Le délégué à la commande publique et au suivi budgétaire redit toute l'utilité de la restructuration d'actifs qui consistent, pour la Ville, de se séparer de certains actifs, peu utiles, comme des terrains en friche. Ces mesures apportent, selon lui, une marge de manœuvre essentielle pour affecter de nouveaux résultats et minorer l'emprunt affiché en début d'exercice, lors du vote du budget.

Jean-François CHAMPION confirme ainsi la solidité budgétaire de la collectivité *qui permet de concrétiser les promesses de l'équipe municipale sans pour autant compromettre l'avenir financier de la commune.*

La parole est laissée à Carole BERNHARD pour ouvrir ce débat d'orientations budgétaires. La conseillère municipale fait part de son inquiétude en constatant que la diminution des dotations de l'Etat s'accompagne de la privation du levier fiscal pour les communes.

Carole BERNHARD revient ensuite sur la Dotation de Soutien à l'Investissement Local dont le rapport affirme que « *Les spécificités des critères d'attribution font que cette dotation d'investissement a peu bénéficié aux projets en cours pour lesquels l'équipe municipale a été élue par les Beaunois.* »

L'élue dit comprendre les raisons pour lesquelles la Ville n'a pas bénéficié de cette dotation lorsqu'elle s'intéresse aux critères d'attributions. Elle explique que les projets éligibles à la DSIL, qui existe depuis 2016, ciblent le développement écologique des territoires et des énergies renouvelables, la transition énergétique, la rénovation thermique, la qualité du cadre de vie, la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements, le développement du numérique et de la téléphonie, la création, la transformation ou la rénovation des bâtiments scolaires ou encore la réalisation d'hébergement et d'équipement publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Selon l'élue, ces différents critères ne concernent pas des sujets dans lesquels la Ville de Beaune s'illustre. La conseillère municipale le regrette et déplore un manque d'ambition de la collectivité dans ces domaines.

Alain SUGUENOT répond à Carole BERNHARD que la non attribution de cette dotation n'est pas relative aux critères cités mais bien aux nouveaux délais mis en place par l'Etat.

Pierre BOLZE ajoute qu'une partie des projets réaffectés à la DSIL concernait des projets de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux qui s'appliquaient aux communes rurales. Il poursuit en indiquant qu'une large partie de l'enveloppe de DSIL a été consacrée à des projets qui étaient normalement éligibles en DETR.

Compte tenu de la crise sanitaire, le Premier ADJOINT confirme que l'Etat a effectivement instauré de nouveaux délais, qui ont rendu des dossiers bien plus anciens éligibles à cette dotation. Les collectivités comme Beaune, qui ont réalisé de nouvelles projections, ne pourraient ainsi être éligibles qu'en 2023.

Carole BERNHARD revient ensuite sur l'annexe relative aux dépenses de personnel. La conseillère municipale s'étonne de voir figurer les frais de participation de la ville à la vaccination dans ce rapport avant de demander des explications à ce sujet.

Pierre BOLZE justifie cette mention en rappelant que c'est bien BEAUNE qui porte et assume toute les charges du centre de vaccination, y compris celles de son personnel. Il fait savoir qu'il a été décidé de créer une ligne budgétaire pour cette structure afin de pouvoir identifier toutes les dépenses en lien avec ce dispositif.

A l'heure où le gouvernement se félicite de la situation vaccinale en France, le Maire de Beaune estime qu'il convient de ne pas oublier le rôle essentiel des collectivités dans la réponse à ce défi sanitaire. Il affirme que la Ville de Beaune a payé plus de 200 000 euros pour le bon fonctionnement du centre de vaccination depuis sa mise en place le 18 janvier, en allant jusqu'à embaucher une coordinatrice et avoir recours à une agence d'intérimaire. Malgré la promesse d'une compensation, Alain SUGUENOT indique n'avoir reçu que 40 000 euros de la part de l'Etat.

La conseillère municipale prend acte de cette réponse. Carole BERNHARD profite de ce sujet pour évoquer le retour du centre de vaccination au Gymnase des Blanches Fleurs. Elle note que son occupation empêche les écoles et les clubs d'utiliser cette structure, alors que le froid s'intensifie.

Le Maire de BEAUNE répond à la Conseillère Municipale qu'il envisage la fermeture du centre de vaccination à la fin du mois de novembre. Contrairement à certaines collectivités qui ont choisi de fermer leur centre dès le 1^{er} novembre, le premier édile a souhaité prolonger l'activité du site, notamment en raison du rappel des 3^{èmes} doses pour les personnes qui le nécessitent.

Alain SUGUENOT revient par la suite sur les bons chiffres de la vaccination en indiquant que le centre a réalisé près de 60 000 injections et qu'il administre environ 500 injections par semaine à l'heure actuelle.

Alain SUGUENOT rappelle toutefois que les médecins généralistes sont habilités à administrer le vaccin contre la COVID-19 et qu'ils devraient, en ce sens, prendre le relais dans la politique de vaccination.

Carole BERNHARD aborde ensuite le rapport de situation comparée sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes de la Ville de BEAUNE.

La conseillère note que son intervention à ce sujet intervient au moment où l'actualité montre que les femmes travaillent désormais gratuitement jusqu'à la fin de l'année. Elle exprime ainsi son mécontentement face aux données communiquées qu'elle estime bien trop insuffisantes.

Carole BERNHARD rappelle que son groupe avait fait remarquer que les éléments de l'an passé, déjà trop abrégés, ne permettaient pas une analyse fine de la situation. La conseillère municipale avait pourtant jugé que les préconisations émises par l'association Femme Egalité Emploi étaient cohérentes. L'élue s'attendait à ce que celles-ci soient suivies d'action en conséquence. Le rapport présenté est, selon Carole BERNHARD, réduit à peau de chagrin. A ses yeux, l'absence de retour sur la mise en œuvre des préconisations illustre l'intérêt du groupe majoritaire à la question de l'égalité professionnelle.

La conseillère municipale déplore que le rapport ne fasse seulement que cinq pages et termine son intervention en avançant les chiffres suivants. Elle indique que 147 femmes touchent moins que 142 hommes alors que les cadres femmes sont deux fois plus nombreuses. Les femmes de Catégorie B représentent également 57% de cette même catégorie.

L'ADJOINTE à la questure répond à Carole BERNHARD que le document présenté ne peut être comparé à celui de l'année précédente puisqu'il ne s'agit tout simplement pas du même support. Sophie LEFAIX fait remarquer que le document évoqué par la Conseillère n'est qu'une annexe au Débat d'Orientations Budgétaires et qu'un rapport en bonne et due forme sera soumis à délibération lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Après avoir pris acte de cette réponse, Carole BERNHARD souhaite revenir sur différentes propositions de son groupe. Elle rappelle que son groupe avait noté l'absence de trois grands thèmes lors de la présentation du précédent Rapport d'Orientations budgétaires : l'écologie, la démocratie et la solidarité. Trop peu de progrès sont, à ses yeux, réalisés sur ces 3 thèmes majeurs du 21^{ème} siècle.

Elle affirme que les propositions que son groupe avait présentées dans un esprit constructif l'an passé, sont plus que jamais d'actualité pour le bien vivre de tous les habitants.

A l'heure où se déroule le sommet de la COP 26, Carole BERNHARD réaffirme que l'inaction climatique, est selon elle, criminelle.

Carole BERNHARD redit son souhait de voir se créer une commission municipale du développement durable et de la transition écologique. L'élue imagine ainsi une commission transversale à l'instar de la commission finance, chargée d'évaluer chaque projet sous l'angle de l'adaptation au changement climatique et de la préservation de la biodiversité.

Afin de donner à la ville ces moyens d'adaptations nécessaires, Carole BERNHARD plaide pour qu'une part du budget soit fléchier au projet contribuant au développement durable de Beaune et à son exemplarité énergétique et environnementale. Elle estime cette part du budget à un montant de l'ordre d'un million d'euros pour un exercice moyen dont les investissements s'élèvent à 6 millions d'euros.

Carole BERNHARD poursuit sur la thématique de l'écologie en affirmant que son groupe a de nouveau soumis à Alain SUGUENOT sa proposition du Permis de Végétaliser. Elle rappelle que ce projet avait été précédemment retenu par Alain SUGUENOT dans son programme.

La Conseillère Municipale redit à quel point la préservation des terres agricoles et des friches est, selon elle, un enjeu majeur dans le contexte actuel. Il lui apparaît donc plus que jamais nécessaire de sanctuariser ces espaces en incitant à la conversion à l'agriculture biologique des fermiers.

Pour Carole BERNHARD, la nature en ville ne doit pas se faire qu'à travers les parcs de la commune. Offrir aux habitants un nouvel espace de verdure au sein de la Cité des Vins ne doit pas faire oublier que la dernière portion verte située à l'entrée de BEAUNE, au niveau de la route de Bligny est dans le viseur d'une artificialisation insatiable.

Le projet de karting dans la zone de Chavet est à ses yeux un véritable contresens à l'histoire. Elle estime que la collectivité a offert à un privé 20 000 mètres carrés de terres cultivées à un prix dérisoire, sans obligation de compensation de ce qui sera détruit. Elle qualifie cette implantation de « verrue en taule et en béton » alors qu'il lui apparaît essentiel de protéger à tout prix les terres agricoles pour lutter contre l'imperméabilisation des sols mais aussi pour sécuriser notre autonomie alimentaire.

Carole BOUILLET cède la parole à Raphaël BOUILLET afin de développer le thème de l'adaptation urbaine.

L'élu commence par demander à Alain SUGUENOT de faire en sorte que les futurs budgets intègrent plus largement la restructuration de la ville en termes de mobilité et d'espace urbain, comme il le demande depuis 2014.

Il constate que la restructuration de la ville est rendue possible par l'achèvement de la rocade. Il lui apparaît donc souhaitable que le Conseil Municipal travaille dès que possible à la restructuration des faubourgs, tant en ce qui concerne le stationnement et l'accès aux commerces de proximité que pour la circulation automobile et piétonne. Cette dernière qui pourrait s'appuyer sur le maillage des parking relais déjà amorcés.

Il lui apparaît également nécessaire de continuer à travailler sur la piétonisation réfléchie des places du centre-ville, telles que la Place Carnot, la Place Monge ou la Place Beurre, afin de favoriser le développement d'activités commerciales et d'animations ainsi que l'extension de la végétalisation.

Raphael BOUILLET estime que ces projets d'aménagements qui touchent directement les habitudes et l'environnement des beaunois nécessitent la consultation et l'implication de tous les habitants. Le conseiller municipal profite de la parole qui lui est donnée pour interroger sur la manière d'associer les usagers à la mise en œuvre du projet de circulation douce au niveau du boulevard circulaire.

L'élue termine son intervention en redisant son souhait de voir le conseil acter un plan pluri annuel d'action détaillé pour assurer la rénovation énergétique des bâtiments publics, dont les écoles évoquées dans le rapport font intégralement partie.

La parole est de nouveau laissée à Carole BERNHARD. La conseillère municipale aborde cette fois des propositions en rapport avec la solidarité. Elle fait d'abord savoir que son groupe a de nouveau soumis sa proposition de mise en place d'une allocation de solidarité beaunoise. Dans le contexte actuel, l'élue rappelle que les personnes les plus précaires se sont encore appauvries.

Carole BERNHARD soumet également deux nouvelles propositions. La première vise à instaurer des études dirigées pour les élèves de l'école élémentaire. La Conseillère Municipale indique que de nombreuses familles sont soumises à la problématique des devoirs à la maison pour les enfants scolarisés en école primaire. Les difficultés sont, à ses yeux de différentes natures, comme des parents indisponibles en raison de leur travail, qui ne maîtrisent pas la langue française ou qui ne se sentent pas aptes à accompagner leur enfant par manque de bagage scolaire.

La mise en place d'études dirigées lui semble ainsi un processus facile à mettre en place en faisant appel aux enseignants volontaires, rémunérés selon une grille fixée par décret. Afin qu'il soit efficace, ce dispositif doit accueillir un nombre limité d'élèves afin que l'enseignant puisse consacrer du temps à chacun. Carole BERNHARD insiste sur la gratuité qui doit accompagner la mise en place de ces études dirigées pour ces familles. Le dispositif doit être accessible à tous et prioritairement aux enfants des familles les plus modestes, dont les études en sociologie de l'éducation continuent de montrer un fort taux d'échec scolaire chez ces élèves.

La seconde proposition du groupe « Pour Beaune Vraiment' » est celle de la création d'une Maison des Familles. Carole BERNHARD explique que ce lieu aurait pour objectif de proposer un espace unique multiservice à l'attention des familles et de développer le partenariat entre acteurs publics et associatifs. Cette Maison des Familles aurait également vocation à informer, orienter et accompagner toutes les familles en rassemblant des services traditionnels tels que la CAF, des guichets d'inscriptions aux prestations de petite enfance et périscolaires mais aussi un service de lutte contre les violences intra familiales, des permanences d'associations en lien avec la parentalité, la médiation conjugale et familiale ou l'accompagnement des parents âgés.

Carole BERNHARD poursuit en faisant savoir qu'il manque plus que jamais à ces orientations la participation active des habitants à la vie démocratique locale. La captation et la diffusion des séances du Conseil Municipal est, selon elle, une disposition très simple à mettre en œuvre. L'élue estime que la richesse des échanges des séances se doit d'être portée à la connaissance des citoyens afin de leur redonner confiance et l'envie de participer à cette vie démocratique locale.

L'élue considère que l'installation de Conseils de Quartiers et la mise en place d'un budget participatif associé est aussi un moyen de faire renouer les citoyens avec ce devoir. Carole BERNHARD évoque à ce titre, la création de la commission Beaune Civique. Si la Conseillère Municipale souhaiterait avoir un retour de ces séances, elle estime également que celles-ci ne peuvent se substituer à des conseils de quartier qui sont des relais entre les habitants, les élus et

les services de la Ville. Carole BERNHARD imagine ainsi des rendez-vous qui pourraient permettre de formuler des avis et des propositions d'aménagement liés à un quartier, de réaliser des consultations auprès des habitants et des usagers, et de faire émerger des actions financées par un budget participatif qui leur sera allouées.

L'élue revient ensuite sur son souhait de voir émerger un conseil municipal des jeunes, comme elle en avait émis l'idée l'an passé. Selon elle, l'intérêt de ce dispositif permettrait aux jeunes beaunois de s'impliquer dans la vie de la commune, de construire leur citoyenneté à travers l'expérience d'une instance de démocratie locale et participative à leur échelle. Pour les élus, ce projet aurait également l'ambition d'instaurer une culture du dialogue avec les jeunes habitants et combattre ainsi leur abstentionnisme.

La parole est ensuite laissée à Geoffroy BRUNEL dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires.

Le Conseiller Municipal commence par interroger sur l'utilité de recourir le moins possible à l'emprunt dans une période où les taux sont quasiment négatifs. Cette volonté de la part de la collectivité l'étonne d'autant plus puisqu'il rappelle le fait que ce faible taux d'endettement prive la ville d'un certain nombre d'aides ou de dotations auxquelles ont droit d'autres communes.

Geoffroy BRUNEL s'interroge également sur l'intérêt de la ville d'avoir un niveau d'épargne élevé. Même s'il constate le caractère vertueux de cette démarche, l' élu note qu'il s'agit, à ses yeux, d'un argent public qui ne travaille pas. Le Conseiller Municipal indique que cette épargne peut effectivement servir à financer des investissements en début de mandat. Il se questionne toutefois sur le bienfondé de ces projets et la manière dont ils vont servir les beaunois.

Il poursuit ainsi en évoquant différentes données du rapport en commençant par l'évolution des dépenses de personnel présenté comme étant en baisse. De son point de vue, ces éléments sont en partie en trompe l'œil puisque la Communauté d'Agglomération a récupéré une partie de ces dépenses. Geoffroy Brunel considère qu'il est normal de s'interroger sur l'impact de ces réductions de personnel sur la qualité de service apporté aux Beaunois et les conditions de travail des agents.

Geoffroy BRUNEL note que le rapport indique, sans précision, que des mesures sont envisagées pour pourvoir des postes au sein des différents services de la municipalité. Le Conseiller Municipal rappelle que son groupe avait fait plusieurs propositions à ce sujet il y a plusieurs mois et qu'il est toujours dans l'attente d'un retour.

L' élu insiste sur le fait que cette partie du rapport permet de constater un phénomène de « turn over » du personnel non résolu. Il fait savoir qu'il observe régulièrement de nombreuses propositions d'embauches. Cette situation le pousse ainsi à se questionner sur l'existence d'une difficulté à recruter ou sur de nombreux départs d'agents.

Geoffroy BRUNEL évoque ensuite les éléments liés à la sécurité dans le Rapport d'Orientations Budgétaires. Le Conseiller Municipal interroge Alain SUGUENOT sur la manière de mener une politique sécuritaire avec un faible nombre de policiers municipaux. S'il constate des recrutements d'ASVP ou d'agents des Brigades Vertes, l' élu regrette que les embauches ne concernent pas des policiers municipaux en tant que tels.

Il est ensuite question de l'acquisition innovante d'équipement en lien avec la sécurité comme de nouvelles caméras de vidéo protection. Geoffroy BRUNEL juge que ces technologies peuvent se révéler effectivement utiles mais ne remplacent pas une intervention humaine. Le recrutement plus élargi de policiers municipaux lui semble une solution plus appropriée pour servir l'ambition d'une sécurité au quotidien.

Geoffroy BRUNEL aborde ensuite l'engagement numérique présenté dans le Rapport d'Orientations Budgétaires. Il rappelle que son groupe également avait fait plusieurs propositions en faveur d'une réduction de la fracture numérique, notamment à travers des actions en lien avec les services de la Ville et du CCAS. L'élu souhaiterait ainsi savoir si ces suggestions ont retenu l'attention du Maire de BEAUNE.

Le conseiller note que le site internet a bien été rénové et qu'il apporte une meilleure ergonomie à l'utilisateur. Toutefois, il constate encore un grand besoin d'améliorer celui-ci tout en insistant sur les faits que des villes, plus petites que BEAUNE, sont mieux équipées numériquement. A ses yeux, un rendez-vous auprès de l'Etat Civil est plus simple à prendre sur le site d'une commune comme Nuits Saint-Georges.

Il est demandé à l'ADJOINTE en charge de la population et de la citoyenneté de répondre directement à Geoffroy BRUNEL. Virginie LEVIEL informe Geoffroy BRUNEL qu'elle ne déplore aucun problème des usagers dans les prises de rendez-vous auprès de l'Etat-Civil. Selon elle, il est tout aussi simple de prendre rendez-vous auprès du service par téléphone que par internet.

Geoffroy BRUNEL juge complexe l'utilisation du site internet dans la prise de rendez-vous avant de noter que les créneaux de disponibilités sont également très restreints. Ce constat ne remet, selon lui, toutefois pas en cause le travail des agents d'une quelconque manière.

Virginie LEVIEL répond à l'élu que le dispositif de recueil de l'Etat Civil est utilisé à 100%. Pierre BOLZE indique que ces problèmes de délais sont davantage liés à des responsabilités qui incombent à l'Etat.

Le Premier ADJOINT met notamment en avant des pannes en série sur du matériel fourni par l'Etat, avant de revenir sur les difficultés pour obtenir une intervention de maintenance de l'Agence Nationale des Titres sécurisés. Il ajoute que plus de dix mois ont été nécessaires pour obtenir une simple réponse quant à une demande de dotation d'un deuxième appareil pour le service de l'Etat Civil de Beaune.

Le Maire de BEAUNE insiste sur le fait que le gouvernement assume ses responsabilités dans les retards actuels. Le Premier Edile cite les récentes excuses du gouvernement qui, confronté à un afflux de demandes, pour obtenir une nouvelle carte nationale d'identité, ne peut répondre aux sollicitations des usagers.

Alain SUGUENOT rejoint toutefois Geoffroy BRUNEL sur le fait qu'il est possible de faire mieux en terme d'ergonomie numérique pour répondre à ces demandes. Le premier édile rappelle que le site a bien été rénové, mais que celui-ci laissera place à une plateforme bien plus aboutie pour offrir une meilleure accessibilité aux services de la Ville de BEAUNE.

Geoffroy BRUNEL aborde ensuite la partie concernant la place de la nature en ville dans le Rapport d'Orientations Budgétaires. Le Conseiller Municipal estime que cet engagement ne peut être réduit qu'au projet de la Cité des Vins.

Il explique également qu'une réflexion autour de la piétonisation du centre-ville lui semble inéluctable et qu'un effort de déminéralisation est à envisager par la collectivité. Geoffroy BRUNEL juge également nécessaire d'amplifier le réseau de piste cyclable puisque de nombreuses rues ne sont pas pourvues par ces infrastructures.

L'élu poursuit sur le thème des mobilités durables, dont le train fait intégralement partie. A ce titre, le coût du parking de la gare va à l'encontre des ambitions en faveur de déplacement écologique.

Le Maire de BEAUNE prend acte de l'argument du Conseiller Municipal tout en lui indiquant que ce site n'est pas du ressort de la collectivité.

Geoffroy BRUNEL évoque ensuite la rénovation du Théâtre de Verdure dont une grande partie du budget est de nouveau inscrit sur le prochain budget. Il demande ainsi à Alain SUGUENOT si la totalité des travaux de restauration sera bien réalisée sur l'exercice 2022.

Le Maire de BEAUNE répond de manière affirmative à Geoffroy BRUNEL en indiquant que toute la phase de consolidation et de restauration sera réalisée en 2022. Il profite de ce sujet pour revenir sur un retard de six mois lié à une opposition avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Le Maire de BEAUNE fait savoir qu'il est allé contre le souhait de la DRAC de refaire à l'identique une partie circulaire de la charpente. Alain SUGUENOT insiste sur le fait que cette décision serait revenue à réitérer une erreur de conception à l'origine de l'affaissement du bâtiment.

Le premier édile reconnaît que les travaux auraient pu commencer à l'automne mais qu'ils débiteront au mois de janvier 2022 pour se terminer, dans le meilleur des cas, au cours de l'été.

Geoffroy BRUNEL aborde ensuite le volet de l'éducation en notant qu'il est question d'une réflexion autour de la réforme de la carte scolaire avec la création de nouveaux pôles dans les prochaines années. Le Conseiller Municipal demande ainsi à Alain SUGUENOT si cette réflexion est synonyme de fermeture ou de regroupement de certaines écoles.

Le Maire de BEAUNE répond à Geoffroy BRUNEL que cette question est actuellement en suspens puisque le temps scolaire et les projets éducatifs ne dépendent pas de la collectivité.

Toutefois, Alain SUGUENOT affirme que la réflexion qui doit se poser est davantage liée aux 37 pôles périscolaires de l'agglomération qui sont, selon lui, très coûteux. Il note que ces structures ont également une empreinte écologique en raison des transports considérables pour acheminer les enfants.

Pour le Maire de BEAUNE, il est nécessaire d'avoir un débat sur une refonte totale du périscolaire avec l'ensemble des 53 communes de la Communauté d'Agglomération. Il rappelle que la construction des structures scolaires remonte à une période où il y avait près de 20 classes par écoles. Alain SUGUENOT fait remarquer que certaines écoles disposent aujourd'hui de moins de six classes et qu'il est désormais temps de réfléchir à un fonctionnement adapté à notre époque.

Geoffroy BRUNEL termine son intervention en évoquant la somme de 150 000 € prévus pour des études au sein du stade nautique. Il interroge le Maire sur l'avancée du projet de rénovation de la piscine municipale.

Le Maire de BEAUNE répond à Geoffroy BRUNEL qu'il y a bien un projet de concession dans le cadre d'une délégation de service public pour cette réalisation. Il précise que ce sujet a plus vocation à être évoqué en conseil communautaire. En effet, la piscine municipale appartient à la Ville de BEAUNE et il incombe à cette dernière de lancer les études et de définir le cahier des charges de cette DSP. Le premier édile explique toutefois que c'est la Communauté d'Agglomération qui a la charge de la gestion des enceintes sportives. Il pourrait ainsi lui être proposé de confier ce site à cette dernière, comme cela est le cas pour la baignade de Montagny.

Alain SUGUENOT note que cette expertise ne remet pas en question le calendrier de cette réalisation dont les échéances restent fidèles aux prévisions envisagées. Il estime que si le budget primitif est approuvé, le cahier des charges pourra être défini avant l'été pour permettre de commencer les travaux à l'hiver 2022.

Beaune ayant été retenue en tant que centre d'entraînement du triathlon des prochains Jeux Olympiques, le Maire de Beaune insiste sur la nécessité de terminer ces travaux en 2024 afin de pouvoir accueillir les athlètes dans les meilleures conditions.

La parole est laissée à Jean- Jacques BYNEN. Ce dernier revient sur la ligne budgétaire du centre de vaccination, il s'interroge ainsi sur la nature des salaires versés par la collectivité dans le cadre de ce dispositif. Le Maire de BEAUNE répond à l' élu en insistant sur le fait que ces salaires ne sont pas liés à des membres du personnel soignant.

Le Maire de BEAUNE laisse ensuite la parole aux élus du groupe majoritaire afin qu'ils puissent apporter un complément d'informations sur les sujets liés à leur délégation.

En ce qui le concerne, Jean-Luc BECQUET souhaite revenir sur l'intervention du groupe « Pour Beaune, Vraiment » en faveur d'une plus large concertation avec les habitants dans le cadre de projets mis en place par la collectivité. L'ADJOINT affirme que l'équipe municipale se tient en permanence à l'écoute des attentes de chacun des habitants, notamment en ce qui concerne les projets d'infrastructures. Il rappelle l'utilité des réunions de quartier pour permettre aux usagers de participer à l'amélioration du cadre de vie et la sécurité de la ville en prenant directement en compte leurs remarques lors de ces rendez-vous.

En ce qui concerne les modes de déplacements doux, Jean-Luc BECQUET insiste sur un renforcement du réseau dédié aux cyclistes et aux piétons dans les prochaines années. Il cite notamment le nouveau sentier partagé de la rue des Rôles tout en informant sur la mise en place de nouvelles pistes cyclables par le Département dès l'année prochaine afin d'intensifier le maillage entre le boulevard et la ceinture de la rocade.

Le Maire de BEAUNE souhaite quant à lui apporter une réponse à Geoffroy BRUNEL suite à ses propos concernant les effectifs du personnel de la collectivité. Le premier édile déclare que ces derniers ont progressé de 14,44% en 16 mois avec l'arrivée de 42 employés municipaux supplémentaires. Alain SUGUENOT explique que la Ville de BEAUNE ne s'est pas contentée de remplacer les différents départs, mais qu'elle s'est bien attachée à créer des postes avec de nouvelles spécificités.

Le Maire de Beaune profite également de sa réponse à Geoffroy BRUNEL pour lui apporter quelques éclaircissements quant à son interrogation sur le faible endettement de la collectivité. Alain SUGUENOT considère avant toute chose que l'emprunt de BEAUNE est aussi l'impôt de demain pour les habitants et les générations futures. Même si les taux sont relativement bas, il ne voit pas l'intérêt de recourir à l'endettement. Le Maire de BEAUNE préfère plutôt prioriser des solutions d'autofinancements qui ont permis la constitution d'une épargne suffisante pour passer le cap difficile de la pandémie.

Le Maire de BEAUNE revient ensuite sur ses choix d'investissement en faveur de la sécurité. Il réitère sa confiance dans les technologies de vidéo protection tout en faisant savoir que l'acquisition d'un drone est toujours d'actualité, à condition que la loi autorise cet équipement.

Alain SUGUENOT souhaite également répondre directement à Carole BERNHARD sur ses interrogations concernant l'aménagement du secteur de CHAVET. Le premier édile assure à la Conseillère Municipale qu'il ne s'agit pas de bétonner cet espace. Bien au contraire, il met en avant la création d'une réserve verte qui rendra inconstructible une partie de la zone la plus proche des Vignes Rouges. Cet aménagement ne vise donc pas l'implantation d'un circuit de karting mais bien la réalisation du prochain terrain de rugby dont le projet intégrera un parc de stationnements mutualisé avec la structure privée qui financera le projet.

La parole est ensuite laissée à Olivia PUSSET. L'ADJOINTE en charge de la solidarité, de l'insertion et de la famille tient à réaffirmer à Carole BERNHARD l'engagement croissant de la Ville de BEAUNE en faveur d'un maillage social de plus en plus important au sein de la collectivité.

Par ailleurs, l'ADJOINTE explique s'être attachée à rencontrer l'ensemble des associations sociales locales. Elle met en avant l'excellente collaboration avec de nombreuses organisations comme la Mission Locale, l'Association Beaunoise de Protection de l'Enfance ou les Pupilles de l'Enseignement Public.

Olivia PUSSET évoque également les activités de sensibilisation autour du handicap en partenariat avec Les Papillons Blancs, les ateliers numériques en lien avec le CCAS ou les actions de porte en porte auprès des gens isolés. L'ADJOINTE termine son intervention en rappelant l'intérêt de l'Espace Ressources Familles pour orienter les usagers vers des structures d'accompagnement à la scolarité, à l'adolescence, au handicap, à la médiation familiale et aux diverses démarches administratives.

En ce qui concerne le développement du numérique, Anne CAILLAUD tient, quant à elle, à rappeler les moyens mis en œuvre par la bibliothèque, pour proposer un accompagnement à son bon usage. Elle indique que ce lieu culturel propose plus de dix ateliers par mois auprès de tous les publics avant de rappeler le partenariat avec la médiathèque Côte d'Or. Celui-ci permet de profiter de nombreuses animations pour se familiariser de façon ludique avec le numérique. L'ADJOINTE redit son ambition de mettre en place « un bus du numérique » pour apporter ces activités directement au cœur des quartiers.

La parole est de nouveau laissée à Carole BERNHARD qui interpelle Alain SUGUENOT sur deux points.

La Conseillère Municipale commence par rappeler à Alain SUGUENOT le vote, en cours d'année, d'une étude en vue de la réhabilitation du quartier des Vérottes. Elle souhaite ainsi savoir s'il en sera de même pour le quartier des Ares Cautains prochainement.

Carole BERNHARD interroge ensuite Alain SUGUENOT sur la possibilité de créer prochainement un carré musulman au sein du cimetière communal. L'élue note qu'il s'agit d'une demande forte des citoyens. Elle fait remarquer que plusieurs habitants n'ont pu inhumer leurs parents de manière traditionnelle en raison de l'épidémie de COVID-19. Elle ajoute que des musulmans nés à Beaune, issus de la cinquième génération, sont également très demandeurs d'un tel espace.

Le Maire de BEAUNE répond à Carole BERNHARD que la requalification du quartier des Ares Cautains est bien envisagée, au même titre que le quartier des Vérottes-Prévoles. Le premier édile fait savoir que le partenaire envisagé est le même pour les deux quartiers et cite le bailleur social Orvitis. Il ajoute que la collectivité étudie actuellement la possibilité d'acquérir des terrains qui jouxtent le quartier des Ares Cautains. Cette réserve foncière permettrait de nouvelles constructions susceptibles de reloger des habitants volontaires pendant ces travaux de requalification.

En ce qui concerne la création d'un carré musulman, Alain SUGUENOT constate qu'il y a effectivement une demande, notamment de la jeune génération. Il affirme qu'une réflexion à ce sujet est actuellement en cours, et que l'ADJOINTE en charge de la population et de la citoyenneté est en contact avec le représentant du culte musulman pour trouver une solution à ce problème.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu,

- PREND ACTE des éléments communiqués par le Maire sur la situation financière de la Ville, permettant d'alimenter le débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15.

Le secrétaire de séance
Alexis FAIVRE